CHOISIS TON Sport

Et bénéficie d'une aide de
LA VILLE DE DIJON
pour l'acquisition
DE TA LICENCE *

* Réservée aux mineur(e)s

dijon.fr

Dijon

RAPPEL DU DISPOSITIF

- La ville de Dijon souhaite renforcer son accompagnement et l'accessibilité de la pratique sportive des jeunes en proposant des réductions immédiates sur le coût total de la cotisation : 100% pour les familles ayant des revenus inférieurs à 1 200€ par mois, 50% pour des revenus compris entre 1 200€ et inférieurs à 1 500€ par mois et 25% pour des revenus compris entre 1 500€ et 2 100€ par mois.

- Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs (bons CAF, Pass'sport...) mais le cumul des aides ne doit pas dépasser le montant de la cotisation sportive.

DÉMARCHE

- Saisir en ligne votre demande sur le site **www.dijon.fr**, espace personnel, rubriques "Culture-Loisirs" puis "Aide sportive" et obtenez votre code sport.

- **En cas de difficultés, vous pouvez vous rendre à :**
  - Accueil - 11, rue de l'Hôpital
  - Accueils des mairies de quartier Fontaine d'Ouche, Mansart ou Toison d'Or
  - Office municipal du sport de Dijon (OMSD) - Palais des sports Jean-Michel Geoffroy - 03 80 48 84 58

- **La période de saisie aura lieu du 28 juin au 30 novembre 2021.**

- Rendez-vous dans le club de votre choix, **avant le 31 janvier 2022**, pour finaliser la démarche.

CLUBS SPORTIFS PARTICIPANTS

- **Sont concernés exclusivement les clubs sportifs dijonnais** affiliés à une fédération sportive.
- **Sont exclus du dispositif les clubs privés** de remise en forme, de danse et autres activités physiques du secteur marchand.
- **Sont exclus également les abonnements ou les cours particuliers ou collectifs dans les équipements sportifs municipaux** (piscines, patinoire, skate-parc, tennis) ou non municipaux (piscine olympique, piscine du Carrousel, salle d'escalade CIME Altitude 245) ainsi que les activités sportives de la ville de Dijon (Dijon sport découverte, Dijon sport loisir...) et les instances sportives fédérales (fédérations, ligues, comités).

OBLIGATIONS POUR PRÉTENDRE À CETTE AIDE

- Réservée aux Dijonnais qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans un club sportif dijonnais. Aide limitée à une cotisation sportive par enfant.
- Réservée aux mineur(e)s.
- Réservée aux foyers qui perçoivent un revenu inférieur à 25 200€ par an.
- La date limite de demande est fixée au 30 novembre 2021.